



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1338

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 11 mars 2024, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1338 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR L'ACQUISITION D'IMMEUBLES POUR LES ANNÉES 2024, 2025, 2026 ET UN EMPRUNT DE 30 461 000 \$

2. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'une procédure d'enregistrement tenue du 8 au 12 avril 2024 et il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 mai 2024.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 22 mai 2024.

L'assistant-greffière,

Original signé par

Me Caroline Asselin
greffe@mascouche.ca